

La BCV et l'investissement socialement responsable





Responsabilité et durabilité, deux valeurs centrales

L'investissement socialement responsable (ISR) vise à générer des rendements compétitifs à long terme tout en favorisant le développement durable de la société.

Attentive à cet enjeu majeur, la BCV intègre l'ISR à la gestion des placements de ses clients, en ligne avec son approche responsable.

Responsable et fidèle à ses engagements en tant que banque cantonale, la BCV remplit depuis 1845 sa mission: contribuer au développement harmonieux de sa région.

Responsable et toujours à vos côtés en tant que gestionnaire de vos investissements: la prise en compte de vos objectifs, de votre situation, de vos valeurs est la priorité de la Banque. C'est ainsi qu'elle entend développer avec vous une relation de confiance dans la durée.



Responsable et partie prenante dans le développement durable en tant qu'institution financière: la Banque adhère aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (UNPRI) et à Swiss Sustainable Finance, qui encouragent le développement d'une finance responsable.



En 2020, la BCV a signé un partenariat avec la Fondation Ethos: sept fonds sont gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Ethos Services SA, la branche opérationnelle de la Fondation, est en charge de l'analyse extrafinancière, de l'exercice des droits de vote et du dialogue avec les sociétés composant ces fonds d'investissement. L'Asset Management de la BCV apporte, de son côté, ses compétences dans les domaines de l'analyse financière et de la gestion de portefeuille.



Par ailleurs, avec l'Université de Lausanne (UNIL), la BCV cofinance une recherche dédiée à l'intégration des critères de durabilité à la gestion des placements financiers, en particulier des placements immobiliers. Ce partenariat permet une meilleure intégration de critères de durabilité dans l'offre de placement de la Banque et une progression de la recherche au bénéfice de la place financière.

C'est selon cette approche responsable et durable que la BCV intègre les principes de l'investissement socialement responsable à l'ensemble de son offre.

Des critères de durabilité dans toute la gestion

À la BGV, l'ISR ne se limite pas à une gamme de produits d'investissement spécifiques. En effet, la Banque vise l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans l'ensemble de sa gamme.

Les critères ESG pour évaluer les placements

Le sigle ESG désigne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces critères constituent les trois piliers de l'analyse extrafinancière appliquée dans le cadre de l'ISR.

Environnement

- Changement climatique
- Biodiversité
- Consommation de ressources naturelles
- Déchets et pollution
- Contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- Respect des droits humains
- Considération des communautés locales
- Droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- Contribution des produits et services aux enjeux sociaux (éducation, santé, services financiers, etc.)
- Politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- Indépendance, diversité et rémunération des instances dirigeantes
- Politique de distribution des dividendes
- Respect des législations et réglementations
- Transparence fiscale de l'entreprise
- Éthique dans les affaires (lutte contre la corruption, bonnes pratiques commerciales)

L'investissement socialement responsable au service de la résilience

Le résultat d'une étude récente de la BGV, en collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL), montre qu'il est possible de construire des portefeuilles plus durables tout en réalisant des performances équivalentes à celles de portefeuilles traditionnels. Ces travaux ont notamment permis de développer un outil destiné aux professionnels de l'investissement, qui sert à analyser la sensibilité de portefeuilles à l'intégration de critères ESG.

Qu'entend-on par notations ESG?

Les notations ou ratings ESG visent à évaluer les entreprises sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et non sur des critères financiers ou économiques.

Ces notations sont conçues pour aider les gestionnaires d'actifs à comprendre les risques et les opportunités liés aux enjeux ESG pour les sociétés et à intégrer ces facteurs dans leur processus de construction et de gestion de portefeuille.

Les notations ESG sont réalisées à partir des informations publiques concernant la stratégie de durabilité des entreprises et proviennent notamment de leur rapport annuel et rapport de responsabilité sociale ou sont fournies par les entreprises elles-mêmes via des questionnaires extrafinanciers. Des agences de notation spécialisées établissent ces ratings.

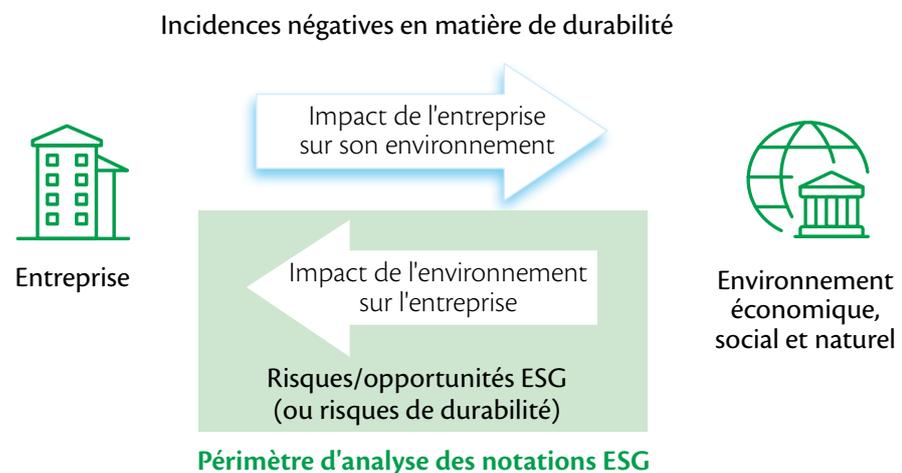
Pour l'analyse extrafinancière des sociétés et des émetteurs ou celle des portefeuilles de titres, la BCV recourt notamment à des fournisseurs de données tels que MSCI ESG Research LLC ou Ethos Services SA.

Comment interpréter les notations ESG?

Le risque ESG ou risque de durabilité* est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement.

Il est important de préciser que **les notations ESG mesurent les risques et opportunités ESG**, à savoir l'impact des facteurs ESG sur l'entreprise **et non les incidences négatives en matière de durabilité**, c'est-à-dire l'impact d'une entreprise sur l'environnement et la société.

Toutefois, les deux concepts sont interdépendants puisqu'en agissant sur son impact environnemental et social, une entreprise va également diminuer son risque ESG. Par exemple dans le domaine environnemental, les progrès techniques d'une entreprise permettant une diminution de ses besoins en eau vont à la fois diminuer son empreinte écologique, mais également diminuer son risque ESG de dépendance à cette ressource.



* Règlement (UE) 2019/2088, article 2 (22)

Les agences de notation évaluent généralement les entreprises par rapport à leurs pairs du même secteur. Il est donc possible qu'une entreprise avec des incidences négatives en matière de durabilité, par exemple dans le secteur de l'aviation, obtienne une note ESG élevée parce qu'elle gère mieux les risques ESG que ses concurrentes.

Les gestionnaires se baseront sur ces notations ESG pour construire les portefeuilles et ils pourraient sélectionner des sociétés actives dans des secteurs tels que la construction automobile, la fabrication des produits chimiques ou l'exploitation des combustibles fossiles.

Une notation ESG	
EST	N'EST PAS
<ul style="list-style-type: none"> ✓ une mesure de la résilience d'une entreprise face aux risques ESG à long terme financièrement matériels ✓ une évaluation de la manière dont les entreprises gèrent les risques ESG par rapport à leurs pairs 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ une mesure générale de la «durabilité» d'une entreprise. Les notations ESG ne sont pas des notations climatiques ✗ une évaluation qui permet de comparer les entreprises de secteurs différents

Les notations ESG ne fournissent pas à elles seules des données exhaustives sur une entreprise et ne remplacent pas les indicateurs axés sur le climat, mais les complètent. De plus, les décisions d'investissement se basant sur des notations ESG sont souvent associées avec d'autres approches (exclusions, investissements thématiques, etc.), en fonction des objectifs des investisseuses et investisseurs.

La philosophie d'investissement de la BCV

Leviers pour intégrer les critères ESG

L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le filtrage positif, le best-in-class et l'actionnariat actif sont les principaux leviers utilisés par la BCV pour intégrer des facteurs de durabilité dans la sélection et la gestion des investissements. De plus, elle propose des placements thématiques qui offrent une exposition à des entreprises dont les produits et services visent à répondre à des enjeux environnementaux ou sociaux.



1. **L'exclusion** repose sur des méthodes de filtrage négatif. On distingue essentiellement deux types d'exclusions: les exclusions sectorielles, qui visent à bannir de l'univers d'investissement des titres appartenant à certains secteurs d'activité; les exclusions normatives, qui ont pour objectif d'écartier des sociétés sujettes à des controverses spécifiques.

↳ **Ne pas contribuer indirectement à des actions dommageables.**



2. **L'intégration ESG** consiste à prendre en compte de manière systématique les risques et opportunités liés au développement durable dans l'analyse financière traditionnelle et dans la décision d'investissement, sur la base de sources de recherche appropriées.

↳ **Améliorer la résilience du portefeuille vis-à-vis des risques ESG. Contribuer à un cercle vertueux dans lequel les entreprises, pour attirer des capitaux et maintenir leur valeur boursière, cherchent à améliorer leurs pratiques dans la conduite de leurs activités.**



3. Dans le cadre des approches de filtrage positif et de best-in-class, la sélection des investissements est basée sur des métriques/notations ESG qui peuvent être appliquées de différentes manières:

Filtrage positif: l'objectif est de créer un portefeuille dont la note ESG est en moyenne plus élevée que celle de l'indice de référence, ou d'atteindre une note moyenne minimale.

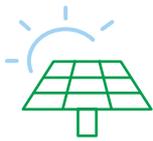
Best-in-class: la performance ESG de l'entreprise est comparée à celle de ses pairs (par exemple du même secteur) sur la base d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement.

↳ **Se concentrer sur un segment de marché avec de meilleurs critères ESG. Cela peut réduire les risques financiers et permet de saisir les opportunités d'investissement.**



4. **L'actionnariat actif** consiste à exercer de manière responsable ses droits en tant qu'actionnaire afin d'améliorer le profil ESG d'une entreprise et de protéger le capital des investisseurs sur le long terme. L'actionnariat actif recouvre essentiellement l'exercice de droits de vote aux assemblées et la mise en œuvre d'un dialogue soutenu avec les instances dirigeantes d'une société, directement ou par l'intermédiaire d'acteurs spécialisés.

↳ **Influer positivement sur les pratiques des entreprises.**



5. **L'investissement thématique durable** est une approche qui se concentre sur des activités économiques spécifiques, ciblées en raison de leur capacité à favoriser le développement durable, telles que la transition énergétique, l'économie circulaire, la préservation de la vie terrestre et aquatique, ou l'égalité des genres. Les produits thématiques répondent aux Objectifs de développement durable (ODD).

↳ **Contribuer indirectement à l'essor de produits et services durables.**

La BCV veut contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD)

En 2015, les Nations unies et 193 États ont lancé l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Les Objectifs de développement durable de l'ONU sont au nombre de 17 qui se déclinent en 169 cibles (sous-objectifs). Ils visent à répondre aux défis mondiaux à l'horizon 2030, notamment ceux liés à la pauvreté, au changement climatique, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice.

www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals

L'offre de placement ISR de la BCV repose sur deux gammes

Préférences ESG

En matière de gestion de fortune, le conseil en produits de placement commence toujours par la définition du profil de risque de la cliente ou du client.

En ligne avec les principes de l'Association suisse des banquiers (ASB), la BCV a renforcé l'intégration des attentes de sa clientèle quant aux placements ESG dans l'ensemble de son processus de conseil. En effet, en complément des dimensions traditionnelles (objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement), les attentes en matière d'investissement socialement responsable sont maintenant intégrées lors de l'établissement du profil. Les produits d'investissement sont recommandés en adéquation avec les préférences ESG.

Gamme ESG

Dans la gestion des investissements de sa clientèle, la BCV a une approche responsable qui intègre des critères ESG.

Dans ce cadre, elle recherche les meilleures solutions disponibles sur le marché et propose à sa clientèle une sélection étendue de produits maison et de tiers intégrant des critères ESG.

La prise en compte de l'exposition des entreprises aux risques extrafinanciers et de la manière dont elles gèrent ces risques offre deux avantages. Elle permet, d'une part, d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de créer un cercle vertueux en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG.

Gamme ESG Ambition

La BCV propose des solutions thématiques complétant les investissements intégrant déjà les critères ESG.

Les solutions thématiques visent à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. Les thématiques sont orientées vers les 17 Objectifs de développement durable (ODD), établis sous l'égide de l'ONU.

Ces solutions thématiques peuvent également être couplées avec une allocation multiactifs intégrant des critères ESG. Propres à la BCV, ces combinaisons offrent une large diversification, maîtrisant ainsi les risques traditionnels, et apportent une résilience marquée aux risques ESG.

À chacune et chacun ses préférences pour investir

Votre degré d'implication dans la gestion de vos placements, vos valeurs et votre volonté d'intervenir plus ou moins activement sur les marchés financiers vous orienteront vers des solutions de gestion de fortune différenciées.

Mode de gestion				
Gestion déléguée (voir page 11)		Gestion conseillée (voir page 13)		
Mandats de gestion Fonds d'allocation d'actifs		Sélection des meilleurs produits du marché Fonds d'allocation d'actifs		
Placements ESG	Placements ESG Ambition	Placements traditionnels	Placements ESG	Placements ESG Ambition

Si vous souhaitez confier les décisions d'investissement à la BCV en vous appuyant sur ses compétences de gestion, en particulier sur sa politique de placement, optez pour nos **solutions de gestion déléguée**.

Si vous préférez prendre les décisions d'investissement vous-même, tout en bénéficiant des conseils, des propositions et du suivi d'un conseiller attitré, **nos solutions de gestion conseillée (BCV Conseil) répondront à vos attentes**.

Quels que soient votre objectif de placement et votre profil de risque, une offre en fonds d'allocation d'actifs ou en mandat de gestion intégrant des critères ESG vous est proposée à la BCV.

Gestion déléguée



Pour vous accompagner dans votre stratégie d'investissement responsable, la BCV propose désormais des mandats de gestion ainsi qu'une gamme complète de fonds d'allocation d'actifs qui intègrent des critères ESG. La dimension ESG est appliquée à l'ensemble de la gestion déléguée et pas seulement à quelques produits ou classes d'actifs.

Vous souhaitez appliquer des standards encore plus élevés à vos placements et investir dans des sociétés qui s'attaquent aux défis du développement durable? Nous proposons des **solutions thématiques et spécifiques** qui investissent dans des sociétés cherchant à apporter des réponses à ces enjeux. Afin de diversifier les portefeuilles et de maîtriser les risques, les véhicules de placement thématiques sont combinés avec une allocation multiactifs intégrant des critères ESG plus exigeants.

Les mandats de gestion

Ce service vous est spécialement dévolu si vous souhaitez **confier la gestion** de vos dépôts-valeurs, **selon la politique d'investissement de la BCV**. Un investissement de base de l'ordre de CHF 500 000 est en principe recommandé.

Le but de ces mandats est d'obtenir le meilleur rendement financier correspondant à vos objectifs tout en réduisant systématiquement les risques ESG et de bénéficier de nouvelles opportunités de création de valeur en privilégiant les entreprises qui ont des bonnes pratiques ESG.

Depuis octobre 2021, nous proposons également des mandats de gestion ESG Ambition pour certains profils de risque spécifiques («Équipondéré», «Dynamique» et «Actions monde»). Dans le cadre de l'implémentation de la gamme ESG Ambition, une part des actifs est investie dans des solutions thématiques visant à apporter des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux.

Les fonds d'allocation d'actifs et autres solutions

Grâce aux fonds d'allocation d'actifs de la BCV, vous accédez à une **gestion professionnelle** dans le cadre d'une stratégie définie, investissant dans plusieurs classes d'actifs, telles que les actions et les obligations sur le plan mondial, **selon la politique de placement de la BCV.**

Tous les investissements sous-jacents sont soumis à un processus rigoureux. L'optimisation du profil rendement/risque est primordiale. La prise en compte des risques extrafinanciers des entreprises permet, d'une part, d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et, d'autre part, de créer un cercle vertueux en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les critères ESG.

Vous avez accès à une gamme étendue de fonds d'allocation d'actifs.

Gamme ESG	Gamme ESG Ambition
Solutions avec intégration de critères ESG	Solutions avec intégration systématique de critères ESG + investissements thématiques
Minimum 70% des actifs intègrent des critères ESG	100% des actifs intègrent des critères ESG, dont minimum 25% de produits thématiques Les thématiques sont orientées vers les 17 Objectifs de développement durable établis par l'ONU

Choisissez, avec l'aide de votre conseillère ou conseiller, la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur, à vos valeurs personnelles et à vos souhaits en matière d'investissement socialement responsable.

Gestion conseillée



L'architecture ouverte: des produits pour répondre à vos attentes

Un contrat BCV Conseil vous permet de vous impliquer dans la gestion de votre fortune et de votre portefeuille. L'architecture ouverte vous garantit l'accès à une vaste offre de produits intégrant les critères ESG et à des produits thématiques favorisant les investissements dans des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux. **Votre conseillère ou conseiller Private Banking vous accompagne** pour choisir les solutions d'investissement de la BCV ou de tiers les plus pertinentes en adéquation avec vos préférences ESG, ce qui est fondamental pour la performance de votre portefeuille. Le montant d'investissement minimal recommandé est de CHF 250 000.

BCV Conseil: une gestion professionnelle et durable

BCV Conseil se compose de quatre solutions qui se distinguent notamment par **l'intensité du suivi de vos placements et par la sophistication du conseil** dont vous avez besoin. Chacune prend en compte, de manière adaptée, l'approche durable et responsable de la BCV. Elles sont également appliquées au travers des fonds d'allocation d'actifs qui intègrent les critères ESG ou des solutions thématiques.

Certaines offres de service peuvent être personnalisées en fonction des attentes ESG spécifiques exprimées, comme par exemple l'exclusion de certaines activités ou la préférence de certaines thématiques de durabilité.

Une sélection effectuée par des experts de la Politique d'investissement

Nos spécialistes sélectionnent une liste de produits servant de base à la constitution des portefeuilles modèles de la BCV. Vous bénéficiez ainsi de l'analyse faite sur un univers de plusieurs milliers de produits financiers autorisés à la commercialisation en Suisse.

Vous avez accès à **un grand choix de véhicules de placement intégrant des critères ESG ainsi qu'à des produits thématiques.**

L'équipe de sélection des fonds de la Politique d'investissement a créé un processus complet pour évaluer le degré d'intégration ESG par les gestionnaires de fonds en sus de l'analyse financière traditionnelle. L'objectif visé est d'assurer une grande transparence des fonds sélectionnés et de donner la priorité aux fonds qui, sur la base de résultats d'analyses financières similaires, intègrent le mieux les critères de durabilité.

Suivi extrafinancier des portefeuilles

Le contrôle d'alignement de votre portefeuille intègre désormais des critères extrafinanciers pour suivre les approches de gestion ISR déployées dans vos investissements, notamment les éventuelles thématiques durables à privilégier ou activités à exclure. Une analyse et un reporting du portefeuille assurent une transparence sur l'intégration de vos attentes en matière d'intégration ESG.



Pour en savoir plus:

votre conseillère ou conseiller est à votre écoute.

Toutes les informations sur l'investissement socialement responsable et les solutions de la BCV:



www.bcv.ch/isr



Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch

Informations importantes:

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ce document a été élaboré dans un but purement informatif et constitue un support publicitaire au sens de la LSFIn. Il n'est pas un appel d'offres, une offre d'achat ou de vente, une recommandation personnalisée d'investissement. La diffusion de ce document et/ou la vente de certains produits peuvent être interdites ou sujettes à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. UE, UK, US et US persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis aux droits d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des présentes informations juridiques. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV. Les conversations téléphoniques qui sont effectuées avec notre établissement peuvent être enregistrées. En utilisant ce moyen de communication, vous acceptez cette procédure. Les conditions applicables à tous les autres services et produits sont disponibles auprès des agences de la BCV ou dans ses brochures détaillant ses tarifs, services et conditions. Plus d'informations relatives aux produits et services de la BCV sur www.bcv.ch.